

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents	qui ont pris
au Conseil En exercice	part à la
Municipal	Délibération

Séance du 19 octobre 2020

-----15-----15-----14-----

L'an deux mille vingt-----

et le 19 octobre -----  
-----

Date de  
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette  
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

13/10/2020

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date  
d'affichage

13/10/2020

Présents : M. BEZERRA Gérard, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane,  
DESPAX Nelly, M. BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, M. LANSMANT  
Sébastien, M. CABANNES Pierre, M. LABEYRIE Nicolas, Mmes PLOQUIN  
Cécile, M. CHARLES Eric, Mme BOUZIGON Muriel, M. CASTAY jean-Marc,  
Mme CUZACQ Geneviève, M. LARRODE Eric.  
Excusée : Mme CARRERE Amandine.

Secrétaire de séance : M. LANSMANT Sébastien

**Objet de la Délibération**

Demande acquisition d'une partie de la Voie Communale n°28 d'Arquizan à Sarrat

Monsieur Yoan Le Menn, EARL HAUT-CASSOU à Montréal-du-Gers , propriétaire au lieu dit  
Cassou, a acheté la propriété de Sarrat, à Arquizan et souhaite acquérir une partie de la Voie  
Communale n°128 qui ne mène qu'à sa propriété.

Monsieur le Maire propose de lancer une enquête publique.

Le Conseil Municipal,

Oùï les explications de Monsieur le Maire,

Considérant que cet accès ne concerne que la propriété de Sarrat appartenant à l'EARL HAUT-  
CASSOU,

Accepte la vente d'une partie de la Voie Communale n°128 d'Arquizan à Sarrat,

Dit qu'une enquête publique sera lancée et que tous les frais seront à la charge de Monsieur Yoan Le Menn pour l'EARL HAUT-CASSOU,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette enquête.

Fait à MONTREAL le 19 octobre 2020.

Le Maire,